



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE DE LA REUNION

Séance plénière du 28/03/2018



Crédit photo : F. Lustenberger



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



- Révision du SAGE Sud Pour vote



Crédit photo : F. Lustenberger



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

SAGE SUD

08 décembre 2016
Approbation du projet SAGE par la CLE

Envoi pour consultation projet SAGE - 4 mois :
collectivités,
Conseil régional,
Conseil départemental,
groupements intercommunaux, communes

Envoi pour avis projet SAGE :
Comité de l'eau et de la biodiversité

Avis de l'autorité environnementale
du 21 février 2018

Retour à la CLE qui
recueille les avis

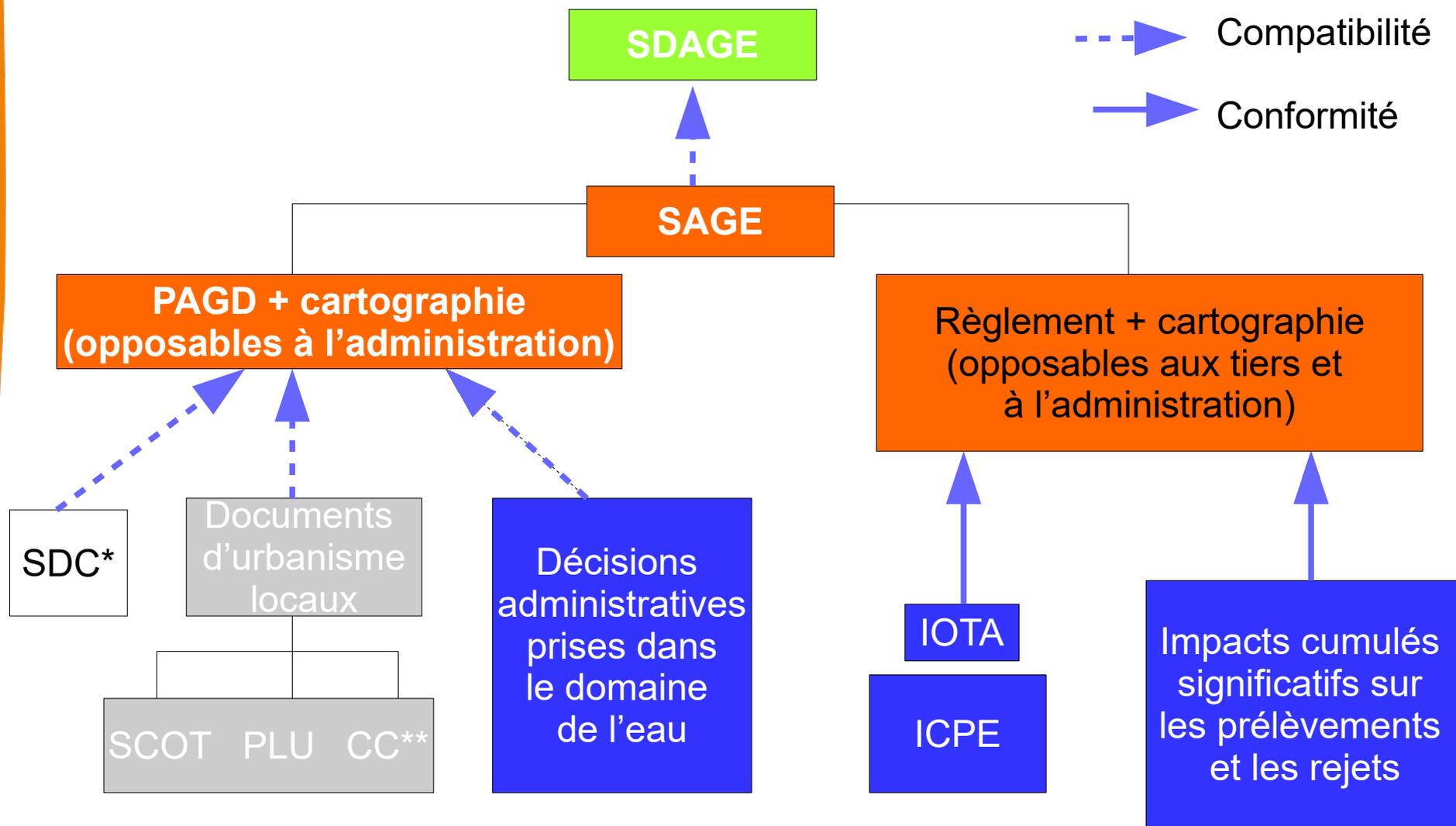
ENQUETE PUBLIQUE

Envoi du rapport et de l'avis motivé du
commissaire enquêteur à la CLE

Intégration des éventuelles modifications du SAGE par la CLE et adoption du projet

Approbation du SAGE par le Préfet

SAGE SUD – Portée juridique/Rapport de compatibilité



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

* SDC : Schéma Départemental des Carrières

** CC : Carte Communale

SAGE SUD – Avis

→ AVIS FAVORABLE

→ Sous réserve que les dispositions suivantes soient prises en compte :

Disposition du SDAGE	A compléter dans le règlement du SAGE SUD
<ul style="list-style-type: none">Disposition 2.4.5 : ressources stratégiques	<ul style="list-style-type: none">le règlement sera complété afin de prévoir un dispositif de protection et de restauration des ressources stratégiques pour l'eau potable.
<ul style="list-style-type: none">Disposition 3.2.6 : continuité écologique	<ul style="list-style-type: none">le règlement comportera un plan d'action identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique.
<ul style="list-style-type: none">Disposition 6.5.1 : règles de répartition de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none">l'article 1 du règlement sera complété par la définition des priorités d'affectation des ressources en situation normale et de crise.